

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 26 juillet 2022**

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET  
 Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
 Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
 Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE  
 Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Etait absent :

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX DES ACCUEILS  
 PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
 2022**

Entendu le rapport de :

M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier  
 Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, gestion différenciée et fleurissement, jumelage et  
 Mme Annick LACOMBE, Adjointe au Maire déléguée aux actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et animations

Vu les propositions effectuées par la commission Actions éducatives, scolaires, petite enfance lors de sa réunion du 13 juin 2022 soumises par consultation écrite à la Commission, Finances et Tarifs-commerces-partenariats financiers

Suite à la reprise en régie des accueils périscolaires et extrascolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune a maintenu les tarifs pratiqués depuis 2016 par le précédent gestionnaire alors que du fait de la municipalisation du service, les familles ne paient plus de droit d'adhésion.

Aujourd'hui en raison de l'inflation importante, il n'est pas possible de maintenir les tarifs en vigueur depuis plus de 6 ans. L'impact de l'inflation ne pouvant pas être assumée par la seule Commune, il est proposé d'augmenter les tarifs payés par les usagers du service des accueils périscolaires et extrascolaires.

La nouvelle grille tarifaire prévoit :

- 4 tranches de tarifs en fonction de 4 niveaux quotients familiaux revus (jusqu'à présent il n'existait que 3 tranches de tarifs)
- la suppression de la distinction des tarifs + de 6 ans et tarifs - de 6 ans : réglementairement le nombre d'encadrants imposés est plus important pour les - 6 ans mais compte tenu des activités désormais proposées aux plus de 6 ans, les animateurs sont plus nombreux
- une augmentation générale des prestations à hauteur de 3 %
- une tarification 40 % plus coûteuse pour les non résidents qui bénéficient des services sans pour autant être contribuables
- la mise en place de pénalités pour oubli de goûter et pour retard (arrivée des parents postérieure à l'heure de fermeture des portes)

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- adopter les modifications de tarifs en lien avec les accueils périscolaires et extrascolaires, tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 soit le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022

TARIFS au 1er septembre 2022			T0	T1	T2	T3
			QF ≤ 450	451 < QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1300	QF > 1300
<b>Périscolaire Matin et Soir</b>	Viriatis	Périscolaire matin	1,78 €	2,32 €	2,86 €	3,41 €
		Périscolaire soir	2,91 €	3,84 €	4,76 €	5,69 €
	Extérieurs	Périscolaire matin	2,49 €	3,24 €	4,01 €	4,77 €
		Périscolaire soir	4,08 €	5,38 €	6,66 €	7,96 €
<b>Périscolaire Mercredi</b>	Viriatis	1/2 journée mercredi	12,77 €	12,77 €	13,64 €	14,61 €
		1/2 journée avec temps méridien	14,40 €	14,40 €	15,58 €	16,77 €
		Journée mercredi	18,07 €	18,07 €	20,13 €	22,19 €
	Extérieurs	1/2 journée mercredi	18,77 €	18,77 €	19,64 €	20,61 €
		1/2 journée avec temps méridien	22,40 €	22,40 €	23,58 €	24,77 €
		Journée mercredi	28,07 €	28,07 €	30,13 €	32,19 €
<b>Extrascolaire Petites et Grandes Vacances</b>	Viriatis	1/2 journée ALSH	12,77 €	12,77 €	13,64 €	14,61 €
		1/2 journée avec temps méridien	14,40 €	14,40 €	15,58 €	16,77 €
		Journée ALSH	18,07 €	18,07 €	20,13 €	22,19 €
	Extérieurs	1/2 journée mercredi	18,77 €	18,77 €	19,64 €	20,61 €
		1/2 journée avec temps méridien	22,40 €	22,40 €	23,58 €	24,77 €
		Journée mercredi	28,07 €	28,07 €	30,13 €	32,19 €

SUPPLEMENTS AU 1 <sup>er</sup> septembre 2022		T0	T1	T2	T3	
		QF ≤ 450	451 < QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1300	QF > 1300	
<b>SUPPLEMENTS Péricolaires et Extrascolaires</b>	<b>Bases (unité par journée)</b>	5	3,30 €	3,30 €	4,15 €	5,00 €
		7,5	5,00 €	5,00 €	6,25 €	7,50 €
		10	6,60 €	6,60 €	8,30 €	10,00 €
		15	10,00 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €
		22,5	15,00 €	15,00 €	18,75 €	22,50 €
		30	20,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €
		50	33,00 €	33,00 €	42,00 €	50,00 €
	60	40,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €	

Limites inscriptions Désinscriptions	PERISCOLAIRE	Matin	Jusqu'à 18h la veille
		Soir	
	MERCREDIS		Jusqu'à 18h la veille
	VACANCES		Jusqu'à 18h J - 7

Pénalités Au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Pénalité inscriptions/désinscriptions hors délai périscolaire matin	1,00 €
	Pénalité inscriptions/désinscriptions hors délai périscolaire soir	1,00 €
	Pénalité goûter oublié	2,00 €
	Pénalité inscriptions/désinscriptions hors délai mercredi périscolaire	5,00 €
	Pénalité extrascolaire inscription tardive	10,00 €
	Désinscription extrascolaire hors délais	Facturation de la totalité de la prestation
	Pénalité retard Parent (périscolaire et extrascolaire)	15€ par 1/4h de retard et par enfant

Tarif Repas	Tarif en vigueur au restaurant scolaire
	Tarif en vigueur au restaurant scolaire

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

